



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 10 mai 2022 à 19 h 30, qui se tiendra au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Demande 2022-007</b>	Requérant :	Luc Martel
	Numéro de cadastre :	6061945
	Adresse civique :	<b>27, rue des Plaines</b>
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin de permettre la construction d'une piscine creusée en cour arrière adjacente à la rue à 1,5 m de la ligne de propriété.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i>, au second alinéa de l'article 6.52, prescrit une distance minimale de 3,5 mètres de toute ligne de propriété.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre la construction d'une piscine à une distance de la ligne de propriété inférieure de 2 mètres à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, ce 25 avril 2022.

Daniel LeBlanc  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier



3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331  
[info@sainte-martine.ca](mailto:info@sainte-martine.ca)  
[sainte-martine.ca](http://sainte-martine.ca)